

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 26 mars 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., M. Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Line Gohier, dir. serv. org. scol., M. Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol.

MM. Michel Arcand, Daniel Legault, Mmes Nadine Blais et Corinne Payne ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-130326-3859

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2013.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Étienne Bisson, président du conseil d'établissement de l'école Marie-Soleil-Tougas, interpelle le conseil des commissaires relativement au Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 et plus particulièrement les décisions prises au regard d'élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas qui seront scolarisés à la nouvelle école primaire de Terrebonne à partir de l'année scolaire 2013-2014. M. Bisson dépose une résolution du conseil d'établissement de l'école Marie-Soleil-Tougas à ce sujet.

M. Carl Turgeon, parent à l'école Marie-Soleil-Tougas, interpelle le conseil des commissaires relativement au Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 et plus particulièrement les décisions prises au regard d'élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas qui seront scolarisés à la nouvelle école primaire de Terrebonne à partir de l'année scolaire 2013-2014. M. Turgeon dépose un document.

M. Martin Lauzon, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement à la Politique du transport scolaire présentement en consultation et plus particulièrement le montant que les parents d'un élève qui fréquente une école offrant un projet commission scolaire devront acquitter pour le transport scolaire.

MM. Normand Chalifoux, Louis Kemp et Stéphane Racine occupent leur siège à 19 h 50.

M. Vincent Arseneau, président du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, interpelle le conseil des commissaires relativement à la Politique du transport scolaire présentement en consultation et plus particulièrement le montant que les parents d'un élève qui fréquente une école offrant un projet commission scolaire devront acquitter pour le transport scolaire.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-130326-3860

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE PROLONGER la période de questions du public de 30 minutes.

Adopté

Il est 20 h.

Mme Nathalie Labelle, enseignante à la Polyvalente Sainte-Thérèse et parent, interpelle le conseil des commissaires relativement à la Politique du transport scolaire présentement en consultation et plus particulièrement le montant que les parents d'un élève qui fréquente une école offrant un projet commission scolaire, notamment l'alternatif, devront acquitter pour le transport scolaire.

À la demande de la présidente, le directeur du Service des finances, M. Daniel Trempe, prend la parole et explique certains éléments du budget, des coupures ministérielles annoncées et des décisions qui en découlent.

M. Augusto Hénao, parent et citoyen de la municipalité de Mirabel, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'augmentation de la taxe scolaire.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, aborde divers sujets dont le Gala de l'action bénévole qui aura lieu le 8 mai prochain.

Il est 20 h 15.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-130326-3861

Mme Guylaine Richer, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Retour sur la résolution n° CC-121211-3815 / Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 – ouverture de la nouvelle école primaire de Terrebonne » au point 10. de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandation du comité de gouvernance et d'éthique :
 - 5.1. Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires – adoption;
6. Désignation du directeur général de la CSSMI à l'assemblée générale de la Société GRICS – adoption;
7. Assemblée générale et congrès 2013 de la FCSQ : désignation des délégués et participants – adoption;
8. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréats 2012-2013 :
 - 8.1. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréat 2012-2013 catégorie « *pour la réussite et la persévérance* » – adoption;
 - 8.2. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréat 2012-2013 catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* » – adoption;
 - 8.3. Assemblée générale du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides et Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides : désignation des délégués et participants – adoption;
9. Division du territoire en circonscriptions électorales – information;
10. Retour sur la résolution n° CC-121211-3815 / Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 – *ouverture de la nouvelle école primaire de Terrebonne*;
- 11.4.1. Construction des deux nouvelles écoles primaires;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CSSMI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ GRICS

Résolution n° CC-130326-3862

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS) et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

QUE Monsieur Jean-François Lachance, en sa qualité de directeur général, soit et il est, par la présente, nommé à titre de délégué officiel de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS, et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'EN cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, Monsieur Dominique Robert, directeur général adjoint, soit et il est, par la présente, nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS, avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

Adopté

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES Résolution n° CC-130326-3863

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

ATTENDU les modifications apportées au *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14)* à la suite de modifications apportées à la LIP concernant le commissaire à l'éthique (rés. n° CC-080325-2858);

ATTENDU qu'il est opportun de réviser le *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14)*;

ATTENDU que les articles 392 et 394 de la LIP prévoient qu'un avis public d'au moins 30 jours doit être donné avant l'adoption de modifications à un règlement;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le règlement intitulé *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14)*;

DE DONNER avis public d'au moins 30 jours de l'adoption du règlement intitulé *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14)*, lequel avis devra comprendre :

- la date de l'adoption du règlement;
- l'endroit où le règlement pourra être consulté;

DE TRANSMETTRE une copie du règlement intitulé *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14)* aux conseils d'établissement de la Commission scolaire, ainsi qu'au comité de parent;

DE PRÉVOIR que le conseil des commissaires adoptera le règlement intitulé *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14)* à sa séance du 28 mai 2013;

DE VERSER ledit *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14)* au répertoire des présentes sous la cote 700.

Adopté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONGRÈS 2013 DE LA FCSQ : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET PARTICIPANTS Résolution n° CC-130326-3864

ATTENDU les règlements de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE DÉSIGNER les commissaires suivants, à titre de délégués, à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à savoir :

- Mme Josée Bastien;
- Mme Johanne Beaulieu;
- Mme Sandra East;
- Mme Paule Fortier;
- Mme Danielle Laramée;
- Mme Karine Lefrançois;
- Mme Guylaine Richer;

D'AUTORISER la participation de cesdits commissaires au congrès 2013 de la Fédération des commissions scolaires du Québec sous le thème *Élus scolaires outillés pour l'avenir*, qui se tiendra à l'hôtel Le Reine Elizabeth du 30 au 31 mai 2013;

DE DÉSIGNER les commissaires suivants, à titre de substituts, à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à savoir :

- M. Normand Chalifoux;
- M. Claude Girard.

Adopté

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n° CC-130326-3865

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER en comité plénier pour la présentation de la division du territoire en circonscriptions électorales.

Adopté

Il est 20 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-130326-3866

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 30.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-130326-3865

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 30.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-130326-3866

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 50.

RETOUR SUR LA RÉOLUTION N° CC-121211-3815 / CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE TERREBONNE

Résolution n° CC-130326-3867

ATTENDU que le 13 décembre 2011, lors de l'adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2012-2015*, le conseil des commissaires demandait à la Ville de Terrebonne la possibilité d'utiliser une partie du Pavillon André-Guérard pour les élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas pour l'année scolaire 2012-2013 (rés. n° CC-111213-3612);

ATTENDU la réponse négative à cette demande par le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne le 12 mars 2012 (rés. n° 145-03-2012);

ATTENDU que les pistes de solution quant à la problématique de débordement de la clientèle de l'école Marie-Soleil-Tougas contenues dans le *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016* ont été élaborées en tenant compte de la capacité d'accueil de l'école et de la réponse négative de la Ville;

ATTENDU la décision du conseil des commissaires d'adopter la piste de solution E1, ayant notamment pour effet de rattacher les élèves (préscolaire à la 5^e année) du quartier Saint-Roch à la nouvelle école primaire de Terrebonne (rés. n° CC-121211-3815);

ATTENDU la demande d'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (rés. n° CC-121211-3815);

ATTENDU que la présidente de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a de nouveau réitéré, auprès du maire de Terrebonne, la demande d'utilisation d'une partie du Pavillon André-Guérard en février 2013 pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU la réponse négative du maire de Terrebonne à cette nouvelle demande;

ATTENDU que la Ville de Terrebonne a modifié, le 6 mars 2013, par résolution de son Comité exécutif, sa position quant à la possibilité pour l'école Marie-Soleil-Tougas d'utiliser une partie du Pavillon André-Guérard pour une durée de 2 ans seulement (rés. n° CE-2013-251.1-DEC);

ATTENDU que les locaux offerts par la Ville de Terrebonne sont respectivement d'une superficie de 82,68 m² (local 206-C1) et de 16,43 m² (local 206-C2);

ATTENDU les normes quant à la superficie des classes;

ATTENDU que ces locaux permettent uniquement de scolariser un groupe additionnel à l'école Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU que ces locaux ne permettent pas de scolariser l'ensemble des élèves résidant dans le quartier Saint-Roch de Terrebonne;

ATTENDU qu'inclure le quartier Saint-Roch dans le territoire de l'école Marie-Soleil-Tougas aurait des impacts importants sur les élèves de la nouvelle école primaire de Terrebonne et de l'école Jeunes du monde;

ATTENDU que les conseils d'établissements et les parents de ces élèves n'ont pas été consultés sur une telle éventualité;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE MAINTENIR la capacité d'accueil de l'école Marie-Soleil-Tougas;

DE MAINTENIR la décision de rattacher le quartier Saint-Roch de Terrebonne à la nouvelle école primaire de Terrebonne;

DE DEMANDER à la Direction générale de prendre les moyens nécessaires afin de minimiser le temps de transport à la nouvelle école primaire de Terrebonne, le tout, dans le respect de la Politique du transport scolaire (TR-01).

POUR (19) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer, Johanne Roy et Richard Tremblay.

CONTRE (1) : Denis Claude Blais.

ABSTENTION (1) : Gilbert Guérette.

Adopté

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE – LAURÉAT 2012-2013 CATÉGORIE « POUR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE » Résolution n° CC-130326-3868

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU que la commission d'étude administrative a constitué un comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE DÉSIGNER Monsieur Maxime Ladouceur, comme lauréat CSSMI, catégorie « pour la réussite et la persévérance », de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2012-2013 du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL).

Adopté

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE – LAURÉAT 2012-2013
CATÉGORIE « POUR L'ENSEMBLE DE SES RÉALISATIONS »
Résolution n° CC-130326-3869

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU que la commission d'étude administrative a constitué un comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DÉSIGNER Monsieur Daniel Marquette, comme lauréat CSSMI, catégorie « pour l'ensemble de ses réalisations », de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2012-2013 du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL).

Adopté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DES LAURENTIDES ET GALA DE L'ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE DES LAURENTIDES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET PARTICIPANTS

Résolution n° CC-130326-3870

ATTENDU l'avis de convocation, datée du 8 mars 2013, relative à l'assemblée générale du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides qui se tiendra le 13 avril 2013 à Sainte-Adèle;

ATTENDU que l'assemblée générale annuelle du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides sera ponctuée par le Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides;

ATTENDU l'invitation de la Commission scolaire des Laurentides à participer au souper et au Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire, lequel rendra hommage, notamment aux deux lauréats de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU qu'il est opportun que les commissaires de la CSSMI participent à cette assemblée générale du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides, ainsi qu'au Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides;

Il est proposé par M. Richard Tremblay

D'AUTORISER la participation des commissaires suivants à l'assemblée générale du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides, laquelle assemblée générale sera ponctuée par le Gala de l'Ordre de la reconnaissance scolaire, à savoir :

- Mme Sandra East;
- M. Claude Girard;
- Mme Danielle Laramée;
- Mme Karine Lefrançois;
- Mme Guylaine Richer;

D'AUTORISER la présidente à permettre aux commissaires absents à la présente séance du Conseil d'y participer, le cas échéant.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-130326-3871

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-130326-3872

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE LEVER la séance.

Il est 23 h 30.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général